

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALBRIS DU 24 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 24 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, Salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 19 novembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.

Étaient présents : 21

M. PAVY, Maire, M. POUJADE, M. THEMIOT, Mme ROEKENS, M. CORRÈZE, M. ETCHEVERRY, Adjoints au maire, M. JAILLAT, M. PLANTEVIGNE, Mme LALLOIS, M. DALLANÇON, Mme CARATY, M. CHICAULT, Mme VANDEMAELE, Mme DARDEAU, Mme DE MATOS, Mme SOUMARE, M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme LESOURD, Mme BRAS, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 6

Mme CHOLLET à M. THEMIOT
Mme BAHAIN à M. POUJADE
M. DEBRÉ à M. CHICAULT
Mme PARISOT à M. CORRÈZE
Mme DURAND à M. ALBERTINI
Mme LESOURD à M. SAUVAGET jusqu'à 18h25

Absents sans pouvoir : 3

M. DUBREUIL
M. DELBARRE
Mme THEIS

Madame SCIOU, Directrice Générale des Services (DGS), Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre DALLANÇON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 est adopté à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de commencer par l'examen du projet photovoltaïque de la société EREA Ingénierie dont le gérant est présent afin d'éclaircir les éventuelles interrogations sur ce dossier.

URBANISME - AMENAGEMENT**DELIBERATION N°16-105
PROJET DE CREATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE RUE DE L'INDUSTRIE****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se reporter au dossier de présentation d'un projet de parc photovoltaïque rue de l'Industrie proposé par la société EREA Ingénierie, dont le siège social se situe 10 place de la République à Azay le Rideau (37190).

Il observe que ce projet permettrait l'exploitation de l'ancien site industriel Egger Rol soumis à des restrictions d'usage du fait de la pollution de son sol et ainsi des retombées économiques en termes de loyer et de fiscalité pour la commune et la communauté de communes Sologne des Rivières.

Madame LESOURD, élue de l'Opposition, prend place à 18h25.

Monsieur WAEBER, gérant d'EREA Ingénierie, détaille le projet et sa procédure de réalisation. Il précise qu'il faudra arbitrer quant au maintien de l'ancien bâtiment Egger Rol car la présence de celui-ci entraîne une perte de 15 à 20% de production électrique.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur ALBERTINI, représentant de l'Opposition, salue la qualité de la présentation de Monsieur WAEBER et apprécie ce type de projet qui s'inscrit dans une politique de développement durable. Monsieur WAEBER précise à ce sujet que les panneaux photovoltaïques, composés de silicium, sont recyclés à 99% à terme. Toutefois, Monsieur ALBERTINI s'interroge sur la surface prévue pour ce projet (environ 3 hectares) et sa pertinence au regard de la demande du réseau. Il ajoute qu'il connaît bien les contraintes de dépollution de cet ancien site industriel pour en avoir conduit la démolition alors qu'il était Maire. Il se demande s'il ne serait pas préférable de conserver ce terrain dans le cadre d'un aménagement urbain. Il a bien noté que le bâtiment restant sur la parcelle posait problème et il n'est pas persuadé que celui-ci ne soit pas intéressant pour la ville car même si l'intérieur est délabré la structure reste viable. Il avait d'ailleurs songé à y implanter un lieu de mémoire sur l'histoire industrielle de la ville.

En matière de centrale photovoltaïque, Monsieur ALBERTINI souligne qu'un projet était envisagé au sud de la ville, au long de la RD2020, après l'aire d'accueil des gens du voyage, mais aussi sur le Jardin d'entreprises de Selles Saint Denis. Il reste perplexe quant à l'intérêt économique du projet ici proposé. Monsieur le Maire confirme l'hypothèse au Jardin d'Entreprises qui couvrirait une surface de près de 12 hectares et estime que c'est à l'exploitant de déterminer si une opération peut être rentable.

Monsieur ALBERTINI en convient mais en tant que Salbrisien il s'interroge sur l'utilisation de ce terrain rue de l'Industrie tout en rappelant qu'il n'a pas de problème sur la pertinence de tels projets.

Monsieur WAEBER, gérant d'EREA Ingénierie, souligne qu'une superficie de 3 hectares n'est pas négligeable. Il ajoute qu'il s'agit d'une construction projetée pour

20 ans et donc éphémère. La commune pourra récupérer son terrain à terme et l'opération sera amortie pour EREA. D'ici là, les techniques de dépollution des sols auront peut-être évolué. Monsieur ALBERTINI observe que cette pollution n'empêche pas tout type d'habitat. Monsieur le Maire déclare que le terrain est trop pollué et que même un simple jardin d'agrément représenterait un risque sanitaire.

Monsieur le Maire s'enquiert de la date de démolition du site Egger Rol. Monsieur ALBERTINI pense que c'était en 2003, la ville ayant profité de l'intervention d'une entreprise sur l'ex-site GIAT pour optimiser les frais de cette opération. Monsieur le Maire remarque que ce terrain est donc inutilisé depuis 13 ans déjà ! Il signale que même l'ancien parc à bois de près d'un hectare situé de l'autre côté de la rue Mesnard est fortement pollué et comporte de grandes restrictions d'aménagement. Ces terrains sont une charge pour la commune et ne lui rapportent rien. Il faut les nettoyer, les entretenir, les gens du voyage les ont déjà occupés illégalement. Monsieur le Maire estime que même si le gain est léger, cette opération permettrait d'éliminer une friche au milieu d'habitations et de donner une destination à un terrain qui n'en a pas et qui serait difficile à vendre au vu de ses restrictions d'usage. Monsieur le Maire ne souhaite pas non plus y implanter une activité artisanale bruyante pour le voisinage.

Monsieur WAEBER, gérant d'EREA Ingénierie, précise que les frais de développement du projet sur Salbris sont mutualisés avec l'opération prévue sur la commune de Theillay.

S'agissant du bâtiment industriel restant sur le terrain, Monsieur le Maire constate que si celui-ci est encore hors d'eau, il est limite hors d'air. Monsieur ALBERTINI explique que les finances de la ville étant ce qu'elles sont, aucune hypothèse de reconversion n'a pu être développée. Monsieur le Maire répond que le CRJS reste un bâtiment témoin du passé industriel de la commune et que les finances, même si elles se sont améliorées, ne permettent pas de s'orienter vers une réhabilitation de l'ancien bâtiment Egger Rol, ex-panneaux Mussy. La Majorité municipale préfère concentrer ses efforts sur la redynamisation du centre ville. Le projet EREA permettrait d'éliminer une friche qui n'est pas très jolie et améliorer le cadre de vie de ce quartier.

Madame BRAS, élue de la Minorité municipale, apprécie le côté développement durable de ce projet qui de surcroît est générateur d'emplois. Cependant, elle concède certaines réticences quant à la situation dans ce quartier d'habitations et demande si les riverains ont été consultés. Elle interroge aussi sur d'éventuelles nuisances visuelles ou auditives.

Monsieur le Maire répond que cette installation ne génère aucun bruit. Monsieur ALBERTINI complète en disant "sauf en cas de pluie". Monsieur le Maire poursuit en déclarant qu'il souhaitait d'abord recueillir l'avis du conseil municipal avant de consulter la population. Madame SCIOU, DGS, ajoute qu'il y aura aussi une enquête publique. Monsieur WAEBER explique qu'un transformateur sur site fait un très léger bruit et qu'EREA s'adaptera à la concertation souhaitée par la Municipalité.

Monsieur DOUADY, conseiller municipal de la Minorité, se dit inquiet. Il est favorable à ce genre de projet mais pas en pleine ville. Le site peut être paysagé avec des haies mais n'a-t-il pas un impact sur la valeur marchande des maisons ? Les panneaux ne produisent-ils pas une réverbération gênante pour le voisinage ? Serait-il possible de visiter une installation similaire au projet ?

Monsieur WAEBER indique que des études s'agissant de parcs éoliens, par exemple dans la Creuse, n'ont pas démontré une dévaluation par rapport au prix du marché et qu'il n'a jamais eu écho d'un tel phénomène suite à l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Monsieur le Maire ajoute que des terrains bâtis à Salbris à l'arrière de la rue de la Forêt donnent sur une ligne à haute tension et qu'aucun constat de perte de valeur de ces habitations lié à cet environnement n'a jamais été mis en avant. Les études dans l'éolien disent qu'il n'y a pas d'impact et s'agissant du photovoltaïque il peut y avoir une intégration dans le paysage. Certes, il n'est pas habituel de voir des centrales photovoltaïques en zone urbaine. Notre pays doit pourtant améliorer son autonomie énergétique et ce projet permet une connexion à un poste de raccordement qui n'est pas loin. Ceci pourrait d'ailleurs constituer un atout pour être retenu par la commission de régulation de l'énergie.

Monsieur DOUADY trouve en effet ce projet très intéressant mais suggère une implantation ailleurs, peut-être sur le camp militaire qui doit fermer route de Marcilly. Monsieur le Maire rappelle que ce site de 300 hectares appartient à l'État et qu'il faudrait alors que la ville l'achète. Il ajoute que c'est aussi un site pollué. Monsieur DOUADY envisage que l'État puisse le donner. Monsieur le Maire explique que ce n'est pas la volonté de l'État qui préfère le vendre dans son intégralité, sans le diviser. Monsieur DOUADY suggère un terrain route de Nançay. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de point de raccordement à proximité.

S'agissant des reflets des panneaux photovoltaïques, Monsieur WAEBER explique que la contrainte se pose plutôt pour l'aviation civile et c'est pourquoi il n'y a pas d'autorisation d'implantation aux abords des aéroports afin d'éviter les risques d'éblouissement. Les reflets sont constatés en hauteur et non vers les habitations. S'agissant de la visite d'un site, EREA peut en organiser une ; éventuellement à Mer où un projet est en cours sinon en Touraine mais cela fait un peu plus loin. Monsieur DOUADY se dit prêt à se déplacer pour voir sur site. Monsieur ALBERTINI constate qu'un parc s'est implanté moins loin à Villefranche sur Cher. Monsieur le Maire ajoute qu'une visite serait tout à fait envisageable car c'est un projet de Photosol, le partenaire du parc photovoltaïque à l'étude au Jardin d'Entreprises de Selles Saint Denis.

Monsieur le Maire observe que le calendrier de réalisation d'un tel projet est long et que le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation. Monsieur WAEBER espère obtenir un permis de construire avant le 1^{er} juin 2018 ce qui, ajoute Monsieur le Maire, permettrait une mise en activité en 2019 / 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque par la société EREA Ingénierie rue de l'Industrie, de l'autoriser à signer tout document permettant à EREA Ingénierie de déposer son dossier après de la commission de régulation de l'énergie, et autoriser EREA Ingénierie à solliciter l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'aboutissement de ce projet sur les parcelles communales AO 42, 169, 171 et 172.

***Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés.
(7 abstentions de Messieurs ALBERTINI, SAUVAGET, DOUADY, Mesdames CARATY, BRAS, LESOURD, et DURAND par procuration)***

N°16-106 ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE BT ET DE TELECOMMUNICATION DE LA RUE DES ECOLES PAR LE SIDELC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE DE LOIR-ET-CHER)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souligne que le projet de réfection de la rue des écoles a obtenu un financement à hauteur de 300 000€ dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local. Cette aide est conditionnée par l'engagement des dépenses par la collectivité avant le 31 décembre de l'année.

Il précise que le projet, dont le dossier de présentation est joint à la présente note de synthèse, a été établi par le maître d'œuvre, le cabinet SAFEGE, en concertation avec les riverains. L'enfouissement des réseaux aériens est prévu et le SIDELC a donc été sollicité pour la programmation desdits travaux. Par courrier du 27 octobre dernier, ce dernier nous informait de la suite favorable donnée à notre dossier. Les montants des études et travaux sont estimés comme suit :

	COUT DES TRAVAUX		TTC €	PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA		SIDELC € (40%)	COMMUNE €	
<u>Electricité</u>						
Etudes	4 000.00	800.00	4 800.00	1 600.00	2 400.00	Part. HT
BT	50 000.00	10 000.00	60 000.00	20 000.00	30 000.00	
Mise en court circuit	370.00	74.00	444.00	148.00	222.00	
Divers et imprévus	2 718.50	543.70	3 262.20	1 087.40	1 631.10	
TOTAL	57 088.50	11 417.70	68 506.20	22 835.40	34 253.10	
<u>Téléphone</u>						
Etudes	1 300.00	260.00	1 560.00		1 560.00	Part. TTC
Génie civil	10 000.00	2 000.00	12 000.00		12 000.00	
Divers et imprévus	565.00	113.00	678.00		678.00	
TOTAL	11 865.00	2 373.00	14 238.00		14 238.00	
TOTAL	68 953.50	13 790.70	82 744.20	22 835.40	48 491.10	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont financés sans emprunt ni augmentation d'impôts pour un budget total prévisionnel de 670 000€.

Monsieur ALBERTINI, membre de l'Opposition, regrette infiniment de ne pas avoir pu débattre de ce projet avec la Municipalité lorsque celle-ci l'y a invité dans le cadre de réunions de concertation. Il a des réserves sur ce projet même si celles-ci ne l'empêcheront pas de le voter. Monsieur ALBERTINI est favorable à la réfection de la

voirie mais il est plus réservé sur la démolition d'un bâtiment pour en faire un parking : il y a un risque que les 19 stationnements prévus soient occupés en permanence et ne remplissent pas leur fonction de zone de dépôt des enfants.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de ce projet est aussi que les fonds accordés par l'État dans le cadre du soutien à l'investissement public local participent à la réhabilitation du centre bourg. La rue des écoles abrite de nombreux services. Il faut aussi sécuriser les écoles dont l'accès reste problématique rue du 14 juillet avec les barrières. Monsieur ALBERTINI constate que le système fonctionne pourtant. Monsieur le Maire confirme, mais remarque que cela mobilise du personnel pour l'ouverture et la fermeture, et que ces barrières sont peu esthétiques.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y aura plus de stationnement dans la rue sauf devant l'auto-école. Le coût de réhabilitation de l'ancien bâtiment scolaire était trop élevé et sa démolition a été choisie en concertation avec les riverains. Il fallait aussi refaire des réseaux obsolètes et l'enfouissement des câbles aériens est prévu. Ce projet apporte une nouvelle dynamique à la rue et au centre-ville, et permettra une cohérence de circulation et l'amélioration de l'accessibilité.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité municipale, évoque la réduction du nombre de places de stationnement à l'arrière de la salle polyvalente, sujet abordé lors de la réunion de concertation. Il remarque qu'un espace reste toutefois réservé aux cars scolaires et que cette zone est peu utilisée en dehors des heures de dépôt et de ramassage des élèves. Monsieur le Maire estime que l'arrêté municipal peut adapter l'usage de cet espace en permettant le stationnement de particuliers à certaines heures. Monsieur DOUADY en confirme l'intérêt notamment le week-end. Monsieur le Maire estime que c'est tout à fait faisable. Monsieur DOUADY souhaite que la commission travaux soit associée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin que celui-ci réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- de donner son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement.
- d'accepter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande au SIDELC sera nécessaire pour relancer cette opération.
- de prendre acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC.
- de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides financières permettant l'optimisation du financement des travaux rue des écoles présentés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Monsieur ALBERTINI rappelle qu'il est d'accord pour voter cette délibération sans pour autant approuver l'intégralité du projet.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-107 CONVENTION D'INSTALLATION D'UN SYSTEME RADIO POUR LA SURVEILLANCE DE L'ANCIEN SITE GIAT SUR LE RESERVOIR D'EAU DES COUSSEAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que 3 VALS Aménagement, propriétaire du site ex-GIAT Industries de Salbris, souhaite mettre en place un système de vidéo-protection de cette zone.

Après étude, il s'avère qu'une telle installation nécessiterait la pose d'un système radio sur un point haut de la commune : le château d'eau situé rue des Cousseaux, exploité par la compagnie des eaux et de l'ozone (Véolia) dans le cadre de la délégation du service public de l'eau, conviendrait parfaitement à ce dispositif.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir accepter la signature d'une convention entre la commune de Salbris, la compagnie des eaux et de l'ozone (Véolia) et 3 VALS Aménagement, autorisant la mise à disposition à titre gracieux des emplacements nécessaires à l'installation, l'exploitation et la maintenance de ce système radio sur l'immeuble et dans l'enceinte de celui-ci aux frais exclusifs de 3 VALS Aménagement.

Cette convention est consentie pour une durée de dix ans et se renouvellera par tacite reconduction par période de trois ans, sauf dénonciation expresse.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité municipale, demande pourquoi le site retenu est aux Cousseaux. Madame SCIOU, DGS, explique que c'était le plus cohérent pour avoir un relais radio.

Monsieur DOUADY interroge sur la possibilité de report de cette installation sur notre centre de visionnage. Madame SCIOU répond que ce n'est pas possible car sa gestion dépend d'une société privée. Monsieur le Maire ajoute que c'est un circuit tout à fait différent et que nos images de vidéoprotection sont déportées vers la gendarmerie de Blois.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-108 PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN DE 650 M² RUE JEAN JAURES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il a engagé des discussions avec la SNCF s'agissant d'un terrain nu de 650 m² environ situé rue Jean Jaurès, non loin de l'école maternelle des Petits Lutins, cadastré AK 891p (cf. plan en annexe).

Il explique que SNCF Réseau lui a confirmé ne plus en avoir l'utilité et que cette parcelle pourrait être proposée à la vente.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de stationnement aux abords de l'école maternelle des Petits Lutins et souhaite pouvoir acquérir ce terrain afin de créer un espace de stationnement supplémentaire. Il explique avoir obtenu un prix d'acquisition de 11€ HT le m², l'ensemble des frais inhérents à la régularisation de cette vente (arpentage, acte notarié) et la réalisation d'une clôture délimitant la parcelle du domaine public ferroviaire étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter cette acquisition selon les conditions exposées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-109 CESSION D'UNE PARCELLE DE 1 048 M² SITUEE SUR LE TECHNOPARC A LA SARL RAFAUT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 17 mars 2016 selon laquelle ce dernier a accepté le principe d'une cession d'une parcelle communale au Technoparc, permettant ainsi l'agrandissement de la société RAFAUT.

Il explique qu'il a depuis obtenu l'avis de France Domaine quant à la valeur de la parcelle concernée. Les conditions de la vente étant désormais finalisées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de suivre l'avis de France Domaine et d'autoriser la vente à la société RAFAUT, ou à toute autre entité désignée par elle, de la parcelle AO 267 de 1 048m² au prix de 2 100€ HT, l'ensemble des frais inhérents à cette opération étant à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires auprès du syndic de copropriété afin de régulariser cette cession.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-110 AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION NEXTER MUNITIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la commune de Salbris se situe dans le périmètre du polygone d'isolement de Nexter Munitions, établissement de stockage de munitions et de matières explosives installé à la Ferté Imbault, au groupe C de l'ancien site GIAT.

Il explique que ce site fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI), outil de gestion d'un éventuel accident, élaboré par la préfecture de Loir et Cher en vue de la protection des populations, des biens, et de l'environnement. Ce document, actuellement en cours de révision, doit, conformément à l'article R741-25 du code de la sécurité intérieur, être soumis à l'avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le projet de PPI transmis le 6 octobre 2016 par Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un texte voté il y a trois ans oblige désormais la communauté de communes à abonder à un fonds d'indemnisation en cas de sinistre. Cela va coûter 40 à 50 000€ du fait de la présence de Nexter et de MBDA sur notre territoire. Ce versement n'est exigé qu'une fois et ne sera sollicité de nouveau qu'en cas de besoin.

Monsieur le Maire déplore que ce fonds ait été transféré aux EPCI alors que les autres de ce type sont à la charge de l'État.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

AFFAIRES SPORTIVES

N°16-111 PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA BASE DE KAYAK AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI)

Rapporteur : Monsieur René POUJADE

Monsieur le Maire déclare qu'il appartient au département de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature à travers l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I),

Celui-ci regroupe en Loir-et-Cher des sites de pratique rigoureusement sélectionnés qui constituent la vitrine sur laquelle le conseil départemental fonde sa politique d'aménagement et de promotion des sports de nature.

Monsieur le Maire indique que la base de canoë-kayak de Salbris a été proposée par le comité départemental de canoë-kayak et présélectionnée au titre du P.D.E.S.I.

Afin de finaliser cette inscription au P.D.E.S.I, il convient que la commune, propriétaire, donne son accord et accepte la signature d'une convention avec le Département et le club sportif du centre loisir et culture de Salbris portant notamment sur l'entretien du site et l'information des pratiquants.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité municipale, regrette qu'il n'y ait actuellement personne pour surveiller d'éventuels pratiquants car la base kayak représente pour lui un outil de développement majeur. La DGS, Madame SCIOU, indique que le club a jusqu'à présent toujours aidé la commune si des stagiaires au CRJS souhaitaient faire une sortie ou une initiation en kayak. Monsieur POUJADE, Premier Adjoint au Maire, précise qu'il y a toujours des recherches pour un animateur. Monsieur le Maire explique que ce classement au P.D.E.S.I permettra d'aller vers l'aspect loisir de cette pratique et plus seulement le volet compétition.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

AFFAIRES CULTURELLES

N°16-112 MISE A JOUR DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Emmanuelle ROEKENS

Le prix de l'adhésion annuelle à la bibliothèque municipale est actuellement de 13€, donnant droit à 5 emprunts par membre de la famille pour 3 semaines.
Monsieur le Maire propose de le remplacer par un tarif individuel à 13€ et un tarif famille à 15€.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-113 SAISON CULTURELLE 2017 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION, FIXATION DES TARIFS, DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Rapporteur : Madame Emmanuelle ROEKENS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de la saison culturelle 2017 qui comporte 7 spectacles pour un budget prévisionnel de 20 645€ (15 196€ en 2016).

LIEUX	DATES	GENRES	CIE ou GROUPE ou TITRE	COUT GLOBAL EN €	TARIF D'ENTREE
Salle Madeleine Sologne	24 février	Théâtre	Un couple scandaleusement drôle	4 338,30	Tarif plein : 12€ Tarif réduit : 7€
Salle Madeleine Sologne	10 mars	Musique du monde	Trio jazz Ocara « voyage improvisé »	3085,00	Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 5 €
Salle Madeleine Sologne	7 avril	Conte visuel	Cie Sable d'Avril « des rêves dans le sable »	4 797,87	Tarif plein : 10€ Tarif réduit : 5€
Écuries de Rivaulde	20 mai	Musique Expo photos	Orchestre d'harmonie de l'Union Musicale et Photographe Christophe Esnault	1 000,00	Tarif plein : 10€ Tarif réduit : 5€ Gratuit pour les élèves de l'école de musique et les élèves de l'O.A.E
Salle Madeleine Sologne	25 octobre	Conte	Cie les 3 chardons	1 050,00	gratuit
Salle Madeleine Sologne	14 novembre	Conte musical en temps scolaire	Association Envol majeur « Les aventures du Chien Chilien »	3 304,00	Tarif scolaire : 2€
Salle des Fêtes	21 novembre	Théâtre masqué et marionnettes	Association Allo Maman Bobo « L'enfant Océan »	2 570,00	Tarif scolaire : 2€
DIVERS (Ticket billetterie)				500,00	

Le tarif réduit concerne les moins de 18 ans, les étudiants, les handicapés et les demandeurs d'emploi pour tous les spectacles.

Gratuité pour 5 bénéficiaires du dispositif Cultures du Cœur en Loir et cher à chaque spectacle.

TOTAL				20 645, 17	
--------------	--	--	--	-------------------	--

Monsieur ALBERTINI, représentant de l'Opposition, remarque qu'il n'y a plus d'aides de la Région. Monsieur le Maire explique que la critérisation fait qu'il n'y a plus rien, les financements sont orientés sur ce qui est de l'ordre communautaire. Monsieur ALBERTINI comprend et regrette que cela réduise le champ des possibilités. Madame SCIOU, DGS, confirme que pour bénéficier d'une aide régionale il faut puiser dans le catalogue des artistes de la Région ce qui conduit à une programmation similaire sur tout le territoire.

Monsieur le Maire souligne le maintien d'une offre culturelle par la commune. Monsieur ALBERTINI considère que c'est un sujet intéressant et majeur. Monsieur DOUADY, conseiller de la Minorité municipale, rappelle que c'est la commune qui porte principalement son financement, les recettes étant minimales. Monsieur ALBERTINI pense qu'il est nécessaire de proposer une ouverture culturelle à la population et regrette d'ailleurs de ne pas avoir pu se rendre au dernier spectacle qui programmait le musicien chinois Guo Gan. Madame ROEKENS, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, précise qu'outre le concert public, il y a eu une représentation en temps scolaire.

Les conseillers sont invités à :

- adopter la programmation culturelle 2017,
- approuver les tarifs des différents spectacles,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides permettant d'optimiser le financement de cette programmation, et notamment une subvention de 2 848,20€ dans le cadre du dispositif Festillésime 41.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

FINANCES – COMPTABILITÉ

N°16-114 ÉVOLUTION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE : APPROBATION DE L'OPERATION, DE SON PLAN DE FINANCEMENT, ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que notre installation de vidéoprotection nécessite une remise à niveau afin de maintenir son bon fonctionnement. Il ajoute qu'au regard de la menace terroriste, les écoles doivent être sécurisées face au risque d'intrusion. Ainsi, des visiophones ont été installés aux accès des écoles publiques et Monsieur

le Maire propose de renforcer ce dispositif aux abords de l'école Louis BOICHOT avec l'installation d'une caméra reliée au système de vidéoprotection de la commune, caméra qui permettra également d'observer l'environnement du centre d'accueil de demandeurs d'asile situé dans l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette évolution du système de vidéoprotection de la commune estimée à 22 182€ HT, et son financement par la commune et les subventions éventuelles que Monsieur le Maire est autorisé à solliciter.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

<p>N°16-115 APPROBATION DES TARIFS DU CRJS (CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS)</p>

Rapporteur : Monsieur René POUJADE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'agréer la nouvelle grille tarifaire des services du CRJS de Salbris transmise en annexe de leur note de synthèse. Il précise que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2017.

Monsieur ALBERTINI, élu de l'Opposition, sollicite un point sur la fréquentation du CRJS. Monsieur POUJADE, Premier Adjoint au Maire, explique que les projections restent floues car les inondations qui ont impacté le site le privent toujours de gymnase sur place. Madame SCIOU, DGS, indique qu'il n'y a pas de date de réouverture des gymnases concernés pour l'instant, mais que l'on peut envisager des pertes de stages sur un an d'août à août.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

<p>N°16-116 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LION'S CLUB DE ROMORANTIN-LANTHENAY</p>

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la tenue de l'exposition Lions Arts Sologne dans le cadre des écuries de Rivaulde du 1^{er} au 9 octobre 2016.

Il explique que la commune a accompagné l'organisation de ce projet, porté par l'association Lion's Club de Romorantin - Sologne, située 15, rue de la Pierre, à Romorantin-Lanthenay (41200), par l'apport de moyens logistiques et de communication. Toutefois, il ajoute que l'association sollicite une subvention de 900€ afin de participer au financement de cette opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande.

Madame BRAS, représentante de la Minorité municipale, salue cette manifestation. Elle s'interroge sur cette subvention alors que la ville a participé à son organisation et demande s'il est habituel d'avoir ce genre de demande complémentaire.

Madame SCIOU, DGS, explique que la demande avait été déposée en amont mais qu'elle l'avait omise dans le vote des subventions annuelles.

Monsieur ALBERTINI, conseiller municipal de l'Opposition, aurait tendance à s'abstenir, considérant que le Lion's Club de Romorantin - Sologne n'est pas une association démunie. Monsieur le Maire indique que l'objectif de cet évènement était de récolter des fonds pour financer des mallettes à destination des jeunes. Dans ce cas, Monsieur ALBERTINI vote pour. Il ajoute qu'au-delà de ces questions de financement cet évènement était de très bonne qualité et qu'il espère le voir perdurer.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

<p>N°16-117 ALLOCATION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR, TRESORIER DE LAMOTTE-BEUVRON</p>

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que les prestations de conseil et d'assistance fournies personnellement par les comptables aux collectivités, en dehors de l'exercice de leurs fonctions, dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables, peuvent donner lieu au versement d'une indemnité calculée selon un barème dégressif sur la base de la moyenne des dépenses réelles constatées au cours des trois derniers exercices comptables. Le taux de cette indemnité peut, le cas échéant, être modulé.

Un arrêté du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor qui est décidée par l'assemblée délibérante, à chaque changement de comptable, et demeure acquise au comptable, sauf modification expresse, pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate de nombreux problèmes de fonctionnement depuis le transfert de la trésorerie de Salbris vers Lamotte-Beuvron et propose un taux d'indemnité de 0%. Il déclare que c'est un vrai souci pour la collectivité et pour les agents qui vivent cette situation. Il y a des problèmes pour le service comptable mais aussi pour les secours financiers aux sinistrés des inondations de juin 2016. Finalement, la trésorerie de Lamotte-Beuvron n'arrive pas à absorber toute l'activité qui lui est dédiée.

Monsieur PLANTEVIGNE, conseiller municipal de la Majorité, demande si le fait de ne pas accorder d'indemnité ne risque pas d'être préjudiciable à la collectivité. Monsieur le Maire répond que ça ne saura pas pire qu'aujourd'hui.

Au vu des difficultés rencontrées par la collectivité depuis le transfert de la trésorerie de Salbris vers Lamotte-Beuvron, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil à Monsieur Hervé CHAUVET, trésorier de Lamotte-Beuvron.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-118 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les ajustements budgétaires suivants :

Budget CRJS

		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
comptes	libellé	montant	comptes	libellé	montant
011	charges à caract. général	20 300.00	70	Produits services	-12 000.00
012	charges de personnel	3 500.00	74	Dotations & participations	35 800.00
023	autofinancement	0.00			
TOTAL		23 800.00			23 800.00

Section de fonctionnement

011 charges à caractère général : besoin alimentaire plus important suite au Technival et aux inondations

012 charges de personnel : ajustement

70 Produits de service : baisse de la fréquentation suite aux inondations

74 Participation ville : ajustement des crédits suite aux inondations quelques pertes de stages

Budget Lotissement d'habitation

		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
comptes	libellé	montant	comptes	libellé	montant
			70	Vente de terrains	104 200.00
042	Op ordre variat stock	104 200.00			
TOTAL		104 200.00			104 200.00
		INVESTISSEMENT			
	non affecté		040	Op ordre	104 200.00
			021	autofinancement	0.00
	TOTAL	0.00			104 200.00

Section de fonctionnement

042-040 Opérations d'ordre : Inscription de la vente de terrains et ajustement des stocks

Budget Lotissement du Technoparc

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
comptes	libellé	montant	comptes	libellé	montant
			70	vente de terrain	2 100.00
042	operat ordre	2 100.00			
023	autofinancement	0.00			
TOTAL		2 100.00			2 100.00
INVESTISSEMENT					
			040	operat ordre	2 100.00
	non affecté		021	autofinancement	0.00
TOTAL		0.00			2 100.00

Section de fonctionnement

042-040 Opérations d'ordre : Inscription de la vente de terrains et ajustement des stocks

Budget Général

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
comptes	libellé	montant	comptes	libellé	montant
012	Charges de personnel	-32 000.00	013	Atténuation de charges	-32 000.00
65	Autres charges de gestion		73	Impôts & taxes	-44 805.00
	Déficit budget annexe CRJS	35 800.00	74	Dotations participations	30 600.00
	Subvention Lion's club	900.00	77	Produits exceptionnels	60 000.00
022	Dépenses imprévues	-20 000.00			
67	Charges exceptionnelles	1 623.00	042	Operat. entre sections	10 335.00
023	autofinancement	37 807.00			
TOTAL		24 130.00			24 130.00
INVESTISSEMENT					
201601	Trvx de voirie	-29 200.00	10	Dotations FCTVA	8 600.00
201604	Trvx éclairage publique	24 600.00	13	Subvention trvx Rue des écoles	267 000.00
201606	Trvx accessibilité handicapé	-60 000.00		Subvention achat glouton	10 000.00
201607	Trvx centre bourg (rue des écoles)	457 300.00		Solde subv. avenue de Verdun	6 800.00
042	Operat. entre sections	10 335.00			
TOTAL		403 035.00	021	autofinancement	37 807.00
					330 207.00

Section de fonctionnement

012 charges de personnel : Ajustement des crédits en dépenses (identiques en recettes au 013)

657363 Déficit budget CRJS : ajustement de la participation pour l'équilibre du budget

65748 Subventions : Ajustement des crédits suite à la subvention accordée au Lion's club

022 dépenses imprévues : Ajustement des prévisions suite aux différents besoins

Section d'investissement

Ajustement des besoins de nos dépenses d'investissement, et inscription de subventions d'investissement

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE

N°16-119 PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉS 2015 DU SIDELC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le conseil municipal atteste que le rapport d'activité 2015 du SIDELC lui a été présenté.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-120 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes Sologne des rivières. Ce document est consultable auprès du secrétariat général de la mairie.

Le conseil municipal atteste que le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes Sologne des rivières lui a été présenté.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°16-121 COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 243-7 du code des juridictions financières le rapport d'observations définitives adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté de communes Sologne des rivières a été transmis aux maires des communes membres de l'établissement public, immédiatement après la présentation qui en a été faite à l'organe délibérant de ce dernier (conseil communautaire du 29 septembre 2016). Ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Le conseil municipal confirme avoir eu présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes Sologne des rivières délibéré le 16 août 2016.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Accompagnement des sinistrés des inondations**

Madame BRAS, conseillère de la Minorité municipale, rend hommage à l'action de la commune lors des inondations qui ont frappé de nombreux salbriens en juin dernier. Elle indique que les sinistrés sont depuis confrontés à leurs assureurs et que certains se retrouvent face à des problèmes pour faire valoir leurs droits et obtenir une juste indemnisation de leur préjudice. Elle demande en conséquence s'il serait envisageable que la commune prévoit un accompagnement de ces personnes avec un expert juridique.

Monsieur le Maire déclare qu'il a récemment organisé avec Madame LALLOIS, conseillère municipale, une réunion où étaient conviées les personnes qui n'avaient pas encore pu retrouver leur habitation et restaient relogées. Il a pu appréhender les difficultés rencontrées et constater que, pour une même compagnie d'assurances, les garanties différaient selon la date de souscription du contrat et que les interprétations des clauses pouvaient également varier. Il ajoute qu'il a récemment assisté à une commission de suivi en Préfecture au cours de laquelle il a rencontré le Président de l'association française des assurances dont il a pris les coordonnées et qui pourrait venir participer à une réunion à Salbris.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il s'est également inquiété du risque de double fiscalité en matière de taxe d'habitation pour les sinistrés relogés (taxe sur leur logement et taxe sur celui qu'ils occuperont encore au 1^{er} janvier 2017 dans l'attente de la réhabilitation de leur domicile), et de la possibilité d'obtenir un dégrèvement de taxes foncières. Il a saisi la direction départementale des finances

publiques de cette question par courrier dont il a également adressé copie aux parlementaires locaux.

Enfin, Monsieur le Maire a demandé aux opérateurs d'eau et d'énergie de voir ce qui était envisageable s'agissant des frais d'ouverture de compteurs pour les logements temporaires des sinistrés.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

30 septembre 2016 - Location appartement 4 rue des écoles à M. KOUAM

Un bail de location d'un an à partir du 3 octobre 2016 est consenti à M. KOUAM Guy Etienne pour un appartement de type T2 de 50 m² environ situé 4 rue des écoles, moyennant un loyer de 199€ par mois charges comprises (eau, électricité, chauffage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h55.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre DALLANÇON